



**Monsieur Christophe Béchu**  
**Ministre de la Transition écologique et de la**  
**cohésion des territoires**  
**246, boulevard Saint-Germain**  
**75007 Paris**

La défense, lundi 29 août 2022

**Objet :** réponse au courrier référence YV/SNC-222/20 du 11 juillet 2022 envoyé par le Monsieur le Sénateur Yannick Vaugrenard

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous écrire, à la suite du courrier que vous a fait parvenir Monsieur le Sénateur de Loire-Atlantique Yannick Vaugrenard en date du 11 juillet 2022.

Ce courrier, qui traite de notre site de production de Montoir-de-Bretagne, contient en effet des informations erronées. Je me permets donc de vous faire parvenir des données sourcées qui permettront de relativiser fortement les inquiétudes de Monsieur le Sénateur.

Groupe norvégien, Yara International ASA est le leader mondial dans la nutrition des cultures et un contributeur des solutions pour l'environnement et l'agriculture. Notre mission est à la fois simple et très ambitieuse : nourrir le végétal et contribuer ainsi, aux côtés des agriculteurs, à nourrir le monde de manière responsable. Nos solutions pour la nutrition des cultures et nos offres en matière d'agriculture de précision permettent aux agriculteurs d'accroître leurs performances et d'améliorer la qualité de leurs productions, tout en réduisant leurs impacts environnementaux.

Yara a fait depuis des années le choix de la France, pays agricole majeur, au travers de trois sites de production : Le Havre, Montoir-de-Bretagne et Ambès. Yara en France, c'est 583 salariés et un CA 2021 de 889 millions d'euros (512 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la partie engrais). 520 millions d'euros d'investissement sur nos sites en France sur 9 ans entre 2012 et 2020. Un agriculteur français sur deux utilise des engrais Yara.

Deux sites sont exclusivement dédiés à la fabrication d'engrais azotés, labélisés Origine France Garantie : Ambès et Montoir-de-Bretagne. Ils couvrent 45% des besoins des agriculteurs français en ammonitrates ; 96% de nos productions d'engrais sont commercialisées dans l'hexagone. Par ailleurs, notre présence industrielle garantit à la France une sécurité d'approvisionnement et une disponibilité régulière de nos produits, sachant que plus de 50% des engrais utilisés en France sont importés.

Le site du Havre produit de l'ammoniac, de l'urée et de l'AdBlue® destinés aux marchés industriels et aux transports.

**Yara France**  
Immeuble OPUS12  
77 esplanade du Général de Gaulle  
CS 90047  
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX

TELEPHONE :  
01 55 69 96 00

TELECOPIE :  
01 55 69 98 00

Dans son courrier, Monsieur le Sénateur Vaugrenard affirme que notre site de Montoir-de-Bretagne "rejette dans la Loire autant d'azote que celui rejeté par la consommation d'eau d'une ville de la taille de Nantes". Cette affirmation est totalement erronée.

La réalité des faits est toute autre : sur l'azote en Loire, nos rejets sont loin derrière les stations d'épuration par exemple. La base de données GEREPE, dépendant du ministère, positionne Yara Montoir à la 5<sup>e</sup> position avec 8% des rejets dans la région. Pour le phosphore, nous en émettons si peu que nous sommes sous les seuils déclaratifs (la base GEREPE fait apparaître 17 contributeurs dans la région et Yara Montoir n'y figure pas, sa contribution demeurant autour de 1%), le premier pollueur étant la station d'épuration de Nantes.

D'ailleurs, sur cette base des données officielle de l'administration, une évaluation de l'empreinte environnementale dans l'air et dans l'eau de l'usine a été effectuée par nos services aussi bien sur la région Pays-de-Loire que sur le territoire français pour les usines de même type. Cette analyse, transmise bien entendu à l'administration, a permis de conclure que l'empreinte environnementale de l'usine de Montoir était parmi les moins émissives en France et que la contribution sur les rejets en Loire depuis de nombreuses années n'étaient pas aussi prépondérante que ce que l'administration affirme, même si ces chiffres font bien entendu l'objet de démarches d'amélioration continue, notamment au travers d'investissements.

Monsieur le Sénateur affirme également que nous refusons « d'effectuer des travaux de mise en conformité du site », mentionnant notamment une obligation sur la salle de contrôle.

Cette affirmation est là encore particulièrement regrettable et dénuée de tout fondement dans la mesure où d'une part, il n'existe aucune obligation de ce type, et que d'autre part, Yara investit près de 3 millions d'euros dans cette salle de contrôle dans le cadre de l'amélioration continue de la sécurité.

Ces dix dernières années (2011-2021), nous avons continué à investir plus de 10 millions d'euros par an, dont plus de la moitié pour améliorer sans cesse notre empreinte environnementale, faisant de l'usine de production d'engrais de Montoir l'une des plus performantes de France.

Il est ainsi reconnu que la technologie catalytique (technologie définie par l'Union européenne comme l'une des « meilleures techniques disponibles » -MTD- pour la production d'engrais), développée par Yara et en place depuis 2008 à Montoir, réduit significativement les gaz à effet de serre de l'usine. Cela permet d'éviter d'émettre 200 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an soit l'équivalent en émission de plus de 100 000 véhicules par an. Depuis 1997, la technologie en place à Montoir a permis d'éliminer 10 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. Notre usine se place parmi les moins émissives au monde et c'est un atout pour la France.

Vous trouverez en pièce-jointe une note de synthèse de nos rapports avec la DREAL et l'administration locale qui témoigne d'un traitement particulier "à charge" que nous ne rencontrons sur aucun des deux autres sites de production qui entretiennent des relations tout à fait constructives avec leurs interlocuteurs. Ces relations tendues -et de nombreuses contrevérités publiées ou affirmées- nuisent bien évidemment à l'image de Yara et du site et entretiennent un climat de défiance qui, par capillarité, a des conséquences sur de nombreuses parties prenantes comme les médias, les riverains...

Il y est, par exemple, fait état d'obligations uniques en Europe imposant, avec mise en demeure et astreinte financière, un traitement dédié des eaux industrielles alors même qu'il n'existe aucune technologie adaptée pour un traitement des eaux chargées uniquement en minéraux en aussi faible quantité.

Par ailleurs, alors même que Yara France a investi 3 millions d'euros dans la technologie innovante d'épuration des eaux industrielles par micro-algues (Planctonid<sup>1</sup>) qui viendrait résoudre la problématique précédemment citée, l'administration a décidé, alors que le pilote a été couronné de succès, de mettre un frein à cette innovation mondiale. Le permis de construire a par exemple été refusé sans fondement réglementaire par les services de l'état. Pour mémoire, la souche de micro-algues sélectionnée localement, particulièrement efficace, est capable d'absorber en 24 heures quasiment la totalité de l'azote et du phosphore contenu dans nos eaux industrielles.

Concernant donc la mise en place du plan de vigilance renforcé sur notre site, les objectifs d'amélioration technologique ne pourront être atteints uniquement si les freins systématiques de l'administration locales sont levés.

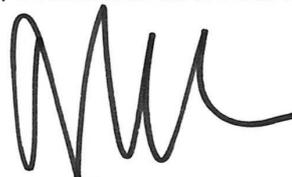
Vous comprendrez, à la lecture de cette note jointe, que Yara International s'interroge fortement sur la position du gouvernement français et la volonté de son administration d'être le garant d'un traitement équitable permettant une poursuite de l'activité en toute sérénité dans un dialogue constructif, comme tel est le cas de nos relations avec l'administration sur nos deux autres sites de production.

Dans une situation gazière fortement préoccupante pour la production d'engrais azoté en Europe, notre site de Montoir-de-Bretagne est aujourd'hui l'un des sites capables de continuer à produire pour nos agriculteurs français, ce qui rend la position de l'administration d'autant plus incompréhensible, s'agissant d'un site dont les performances environnementales sont parmi les meilleures dans le continent.

Si le groupe Yara s'est positionné d'ores et déjà sur des projets de décarbonation sur ses autres usines françaises, les incertitudes administratives pour Montoir ne permettent pas d'avoir une perspective solide.

Bien entendu, je me tiens à votre entière disposition et à celle de votre cabinet pour poursuivre cet échange et trouver, ensemble, une solution qui nous permette d'avancer au service de la décarbonation de la filière agricole et de l'amélioration de notre empreinte environnementale.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "NB", with a stylized flourish at the end.

Nicolas Broutin  
Président Yara FRANCE

<sup>1</sup> Planctonid : technologie innovante, d'écologie industrielle, ne nécessitant pas d'emploi de produits chimiques, ne générant pas de déchets, absorbant du CO2 et produisant une biomasse très riche en protéines et acides aminées. Il s'agit là d'un parfait exemple d'économie circulaire. Planctonid s'inscrit dans une démarche globale de "bioéconomie bleue" qui lui a valu le titre de meilleure start-up dans la catégorie "Water" lors des Start-up Europe Awards de la COP25 en 2019, une initiative promue par la Commission européenne.